

Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

FOURNITURE DE REPAS POUR LE SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C)

Marché A Procédure Adapté (MAPA)

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES

MAIRIE DE COUDEVROULT

15 rue de la Brosse

77580 COUDEVROULT

Tel : 01 60 04 53 63

Date limite de remise des offres :

Le 16/08/2023 à 12h





Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – Objet de la consultation	3
ARTICLE 2 - Conditions de la consultation	3
2.1. Etendue et mode de la consultation	3
2.2. Nature de l'attributaire	
2.3. Complément à apporter au cahier des clauses particulières (CCP)	3
2.4. Mode de règlement	4
2.5. Modifications de détail au dossier de consultation	4
2.6. Variantes	4
2.7. Délai de validité des offres	4
2.8. Garanties particulières : Assurance-Sécurité-Surveillance	4
2.9. Monnaie et langue	4
ARTICLE 3 - Présentation des offres	5
3.1 - Documents fournis aux candidats	5
3.2. Composition de l'offre à remettre par les candidats	5
ARTICLE 4 - Jugement et classement des offres	6
4.1. Examen des offres et négociations	6
4.2 Critères et pondération	6
ARTICLE 5 - Conditions d'envoi et de remise des offres	8
ARTICLE 6 - Renseignements complémentaires	9
ARTICLE 7 - Procédure de recours	9



Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

Personne publique

Commune de COUTEVROULT

Personne Responsable du Marché

Monsieur le Maire : Jean- Jacques PREVOST

Objet de la consultation

Préparation, fourniture et livraison de repas en liaison chaude pour la restauration scolaire de la commune de COUTEVROULT pendant toute l'année scolaire, pour le Centre de Loisirs.

Remise des offres

Date limite de réception : le mercredi 16 aout 2023 à 12h00.

ARTICLE 1 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

- La préparation, fourniture des repas en cantine centrale et livraison de repas en liaison chaude pendant toute l'année scolaire pour les restaurants scolaires de la commune de COUTEVROULT soit une cantine pour l'école Pierre FALKE rue de la Brosse
- La préparation, fourniture des repas en cantine centrale pour le Centre de Loisirs

A titre indicatif, les prestations commenceront le 4 septembre 2023 et se termineront le 31 Juillet 2024,

Forme du Marché : marché formalisé en M.A.P.A. en vertu de l'Article R 2123-1(3°) du Code de la Commande Publique.

ARTICLE 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Etendue et mode de la consultation

Le présent marché est soumis aux dispositions de l'Article R 2123-1(3°) du Code de la Commande Publique.

2.2. Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu avec un prestataire unique.

Il est interdit au titulaire de céder ou sous-traiter tout ou partie sans y être expressément autorisé par décision de la collectivité.

En tout état de cause, il reste solidairement responsable avec le sous-traitant envers la collectivité du parfait accomplissement de toutes les clauses et conditions du présent marché.

Le candidat devra impérativement se référer aux dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables au domaine de la restauration collective en milieu scolaire.

Le candidat indiquera les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel

3

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr





Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

chargé de l'exécution du marché.

2.3. Complément à apporter au cahier des clauses particulières (CCP)

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au CCP. Chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation. Toute proposition non conforme sera rejetée.

2.4. Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le paiement par virement administratif selon la réglementation en vigueur. Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes, sous réserve que le Maître d'œuvre en approuve les quantités et le montant.

2.5. Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard, 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de la nouvelle date.

2.6. Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation. Le marché ne comporte pas de variante

2.7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

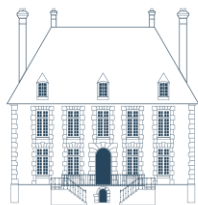
2.8. Garanties particulières : Assurance-Sécurité-Surveillance

Le titulaire devra, à chaque instant, respecter toute la réglementation en vigueur relative à la restauration collective et notamment la liaison chaude. Les règles concernant les garanties particulières -Assurance-Sécurité-Surveillance- sont fixées dans le CCTP.

2.9. Monnaie et langue

Les offres sont présentées en euros et rédigées en langue française.

ARTICLE 3 - Présentation des offres



Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

3.1 - Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- Le Présent Règlement de la Consultation (RC)
- Le cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Les bordereaux de prix unitaires

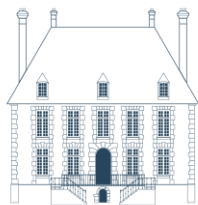
Le Dossier de Consultation des Entreprises, sous forme de fichiers au format PDF, est téléchargeable par les candidats sur la plateforme de dématérialisation : www.achat-national.safetender.com

Le DCE est à imprimer par les candidats. Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique n'est autorisée.

3.2. Composition de l'offre à remettre par les candidats

La proposition à remettre par le candidat contiendra les pièces suivantes :

<i>Pièces</i>	<i>Au moment de la candidature</i>	<i>Au moment de l'attribution</i>	<i>Décret n°2016-360 Du 25 mars 2016 art 44</i>
Déclaration du groupement DC1 ou toutes autres pièces équivalentes justificatives. Dans le cas où les candidats présenteraient sous la forme d'un groupement, chaque membre du groupement fournira les pièces décrites ci-après à l'exception de la lettre de candidature (DC4) remplie en un seul exemplaire par tous les membres du groupement	oui		
Déclaration du DC2 ou toutes autres pièces équivalentes justificatives	oui		
Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet prouvant que le candidat est autorisé à poursuivre son activité au-delà de la durée du marché	oui		
La copie des pouvoirs donnant délégation de signature au signataire des documents	oui		
Liste des principaux services effectués au cours des 3 dernières années, en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé	oui		
En cas de sous-traitance, les éléments mentionnés dans l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 –art 102	oui		
Attestations fiscales et sociales DC7 – datant de moins de 6 mois – ou URSSAF – moins de 6 mois + liasse fiscale n°3666		oui	
Art. D 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail. Pièces à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché		oui	
Attestations d'assurances		oui	



Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

- L'acte d'engagement dûment complété et signé,
- Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P) dûment paraphé et signé
- Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations afin de juger la valeur technique des offres et comprenant entre autres :
 - ✓ Des indications concernant les moyens humains et le descriptif des matériels susceptibles d'être affectés à la réalisation des prestations,
 - ✓ Les moyens de contrôle mis en place pour s'assurer de la bonne exécution des prestations - démarche qualité, fiche de suivi et d'exécution, modèle de compte-rendu...
 - ✓ Une note indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène pendant le service,
 - ✓ Les dispositions prises par le Candidat pour assurer la continuité d'un service public de qualité.
 - ✓ Les dispositions prises par le Candidat pour s'inscrire dans une démarche globale de développement durable (lutte contre le gaspillage alimentaire, actions mises en œuvre visant au respect de l'environnement, gestion des déchets, limitation des emballages...)
 - ✓ Le Candidat pourra suggérer dans son mémoire des évolutions souhaitables de l'organisation existante et des pistes d'amélioration la prestation objet du marché et les offres demeureront cependant conformes au CCP
 - ✓ Un projet de menu sur deux semaines
- Le règlement de consultation daté et paraphé

L'absence d'une de ces pièces entraîne la non recevabilité de l'offre. « Chaque rubrique est jugée indispensable au choix de l'offre pour l'application des critères, conformément à l'article 4 du présent règlement. »

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

ARTICLE 4 - Jugement et classement des offres

4.1. Examen des offres et négociations

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les offres non-conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

Le jugement des offres sera effectué en application de l'article 53 I à III du Code de la Commande Publique, selon les critères pondérés suivants :

- Le prix : 45%
- La valeur technique, qualitative et diversité nutritionnelle : 40%
- Démarche globale de développement durable : 15%



Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

La personne responsable du marché pourra engager des négociations.

Il est rappelé que les opérateurs économiques pourront être amenés à négocier et dans ce cas, chacun d'entre eux sera convoqué, par mail ou par fax, au moins 5 jours avant le rendez-vous. L'absence à la réunion de négociation ne donnera pas lieu à un report, sauf cas exceptionnel, dûment justifié.

A l'issue de l'ouverture des plis et après avoir vérifié les montants des offres, les opérateurs économiques pourront être convoqués (par courrier ou par mail) dans les meilleurs délais, pour participer à une phase de négociation.

Si tel est le cas, chacun d'entre eux sera convoqué. La négociation n'est toutefois pas systématique. Une date butoir, à ne pas dépasser pour la remise des offres négociées sera commune à chaque candidat et rappelée en phase de négociation.

Puis il sera établie une analyse définitive, tenant compte des offres négociées selon les critères définis ci-après, dans le respect des marchés publics et l'égalité de traitement des candidats

4.2 Critères et pondération

Ce jugement sera effectué

➤ Critère 1. Prix du repas H.T 45%

- Etablir le bordereau de prix dans l'acte d'engagement,
- Valeur des denrées alimentaires dans le prix du repas fourni (préciser si les produits sont biologiques ou non).
- L'Offre précise le taux de TVA en vigueur à la date de remise des offres. Le prix comprend la préparation, la fourniture des repas ainsi que leur acheminement sur la cuisine centrale.

➤ Critère 2. Valeur technique, qualitative et diversité nutritionnelle 40%

- Agrément sanitaire pour la durée du marché (5%)
- Fournitures des documents attestant de l'approvisionnement des denrées dans les filières qualité attendue, attestations de traçabilité et origines des produits (agriculture biologique, produits du commerce équitable), produits en fonction de la saisonnalité (10%)
- Dispositions et moyens de contrôle mis en place pour s'assurer de la bonne exécution des prestations ainsi que pour assurer la continuité du service public (10%)
- Présentation détaillée des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire (10%)
- Un projet de menus sur 2 semaines intégrant la part des produits issus de l'agriculture biologique (5%)

➤ Critère 3. Démarche globale de développement durable 15%

Dispositions concernant :

- Les approvisionnements dont, notamment, les circuits courts et de proximité (achat de matières premières chez les producteurs locaux) (5 %)



Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

- La lutte contre le gaspillage alimentaire (excédent alimentaire, action de sensibilisation) et gestion des déchets (limitation des emballages) (5%)
- Le suivi (désignation d'un référent) : contrôle qualité, formation du personnel (5%)

Après examen de l'ensemble des offres, la personne responsable du marché public pourra demander des précisions aux candidats sur la teneur de leur offre. L'offre jugée la plus avantageuse sera déterminée, si nécessaire, après la phase de négociation.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le bordereau des prix et le détail estimatif figurant dans l'offre d'un candidat, les montants ne seront pas rectifiés et c'est le montant figurant dans l'acte d'engagement qui sera pris en compte pour le jugement de l'offre.

Le prix pris en compte pour les prestations sous-traitées est celui indiqué dans l'acte de sous-traitance.

En cas de discordance entre les différentes indications du prix figurant dans l'offre d'un prestataire ; l'indication en chiffres hors TVA figurant dans l'acte d'engagement prévaudra sur toutes autres indications.

ARTICLE 5 - Conditions d'envoi et de remise des offres

Seule la voie par transmission électronique des documents est acceptée. Les candidatures devront être déposées sur la plateforme : www.achat-national.safetender.com

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- Pour la bureautique : Microsoft Word, Excel
- Pour les images : PDF ou JPEG
- Pour les fichiers compressés : Winrar ou winzip

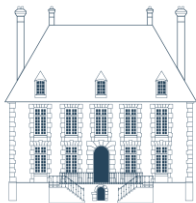
Signature électronique :

Les pièces devront obligatoirement être signées pour les pièces constituant la candidature et l'acte d'engagement

La signature électronique devra être celle d'une personne habilitée à engager l'entreprise avec au minimum un certificat de classe II agréé MINEFI. (Certificat de signature électronique référencé dans la liste publiée à l'adresse : www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/).

A défaut, les candidatures et les offres transmises par voie électronique concernées sont rejetées. Le certificat doit être détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.



Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les candidats qui le souhaitent sont autorisés à transmettre une copie de sauvegarde sur support papier. Cette copie doit parvenir dans les mêmes délais que ceux impartis pour la remise des offres.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible :

« copie de sauvegarde ».

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas suivants : lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté par l'entité adjudicatrice ; lorsque l'offre a été transmise par voie électronique mais n'est pas parvenue à l'entité adjudicatrice dans le délai de dépôt des offres ou lorsqu'elle n'a pas pu être ouverte par l'entité adjudicatrice, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans le délai de dépôt des offres.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 6 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite via la plateforme de dématérialisation.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, au candidat qui en aura fait la demande, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

ARTICLE 7 : Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Melun
43 rue du Général de Gaulle
Case Postale 8630
77000 MELUN

Téléphone : 01.60.56.66.30

Télécopie : 01.60.56.66.10

Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Délai de recours du référé précontractuel : dans les 11 jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ; ou en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat :

2 mois à compter de la publication de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (L521.1. et R421.1 du CJA).

Lu et accepté,

Le prestataire soussigné ;

à



Coutevroult

Coulommiers Pays de Brie

Le :

